

États financiers de

**LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de la fiducie Nuclear Fuel Waste Trust de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la fiducie Nuclear Fuel Waste Trust de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (la « fiducie »), qui comprennent l'état de l'actif au 31 mars 2011, et les états des résultats et du résultat étendu et de l'évolution de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fiducie au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés
Le 10 juin 2011
Saint John (Nouveau-Brunswick), Canada

**LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST**

État de l'actif
au 31 mars 2011
(en milliers)

	2011	2010
ACTIF		
PLACEMENTS		
Trésorerie (note 4)	1 \$	4 120 \$
Placements (note 4)	76 131	62 479
	<u>76 132</u>	<u>66 599</u>
AUTRE		
Intérêts courus à recevoir (note 4)	384	334
TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>76 516 \$</u></u>	<u><u>66 933 \$</u></u>

LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

État des résultats et du résultat étendu
pour l'exercice clos le 31 mars 2011
(en milliers)

	2011	2010
Revenu tiré des placements	2 981 \$	2 534 \$
BÉNÉFICE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	2 981	2 534
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente :		
Gains non réalisés au cours de l'exercice (note 4)	2 144	1 531
RÉSULTAT ÉTENDU	5 125 \$	4 065 \$

LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

État de l'évolution de l'actif
pour l'exercice clos le 31 mars 2011
(en milliers)

	2011	2010
ACTIF AU DÉBUT	66 933 \$	48 828 \$
Apports	4 458	14 040
Augmentation de l'actif provenant de l'exploitation	2 981	2 534
Augmentation de l'actif liée aux autres éléments du résultat étendu	2 144	1 531
ACTIF À LA FIN	76 516 \$	66 933 \$

LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers)

1. DESCRIPTION DE LA FIDUCIE

Comme l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, les propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont constitué en personne morale la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »). La SGDN fait régulièrement rapport au gouvernement du Canada et lui présente des recommandations sur la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les principaux propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer des fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En juin 2007, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision d'accepter le plan de stockage à long terme proposé par la SGDN. Les exigences de financement sont fondées sur la proposition acceptée, laquelle a été approuvée le 7 avril 2009. Les exigences de financement pour l'exercice 2010-2011 se sont chiffrées à 4,0 M\$ (10,5 M\$ en 2009-2010).

Le fiduciaire de la fiducie est CIBC Mellon Trust Company. La SGDN est la bénéficiaire de la fiducie. La fiducie et les fonds distincts au titre du déclassé nucléaire et de la gestion du combustible irradié de Point Lepreau ont satisfait, dans leur ensemble, à l'exigence se rapportant à la garantie financière liée au permis d'exploitation de la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (« Énergie nucléaire NB ») par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Les états financiers présentent l'actif de la fiducie au 31 mars 2011 et les états des résultats et du résultat étendu et de l'évolution de l'actif pour l'exercice clos à cette date.

LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers de la fiducie ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Paiements tenant lieu d'impôts futurs

Les paiements tenant lieu d'impôts futurs incombent à Énergie nucléaire NB, le détenteur des placements, et ont été comptabilisés dans les états financiers d'Énergie nucléaire NB.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la fiducie.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Classement

Trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Intérêts courus à recevoir	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou désignés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur dans l'état de l'actif. Les fluctuations de la juste valeur, y compris les intérêts gagnés et les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes non réalisés sont inscrits en résultat.

LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes complémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2011
(en milliers)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation. Le gain cumulatif ou la perte cumulative est alors transféré en résultat.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La fiducie utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les intérêts créditeurs ou les intérêts débiteurs, ce qui inclut les coûts ou frais de transaction, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

À compter du 1^{er} avril 2012, les états financiers de la fiducie seront préparés selon les IFRS et accompagnés d'états comparatifs portant sur une période de un an. Les modifications devraient être minimales.

LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers)

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de la trésorerie et d'obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, comme suit :

	2011	2010
Trésorerie	1 \$	4 120 \$
Intérêts courus à recevoir	384	334
Placements	76 131	62 479
	76 516 \$	66 933 \$

Les placements comprenaient un gain non réalisé évalué à la valeur de marché de 2 940 \$ au 31 mars 2011, contre un gain non réalisé évalué à la valeur de marché de 794 \$ au 31 mars 2010. La variation d'un exercice à l'autre a été comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La fiducie est exposée par l'entremise de ses actifs financiers et du fait de son utilisation d'instruments financiers aux risques suivants : le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de la fiducie sont la trésorerie, les placements et les intérêts courus à recevoir, lesquels sont sujets au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans l'état de l'actif représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit à la date de l'état de l'actif.

Le risque de crédit sur la trésorerie, les placements et les intérêts courus à recevoir est limité étant donné que les contreparties sont des banques à charte dont la cote de solvabilité attribuée par des agences de notation nationales est élevée. En outre, le risque de crédit sur les placements est atténué par le fait que les obligations sont émises par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La fiducie est exposée au risque de taux d'intérêt du fait que les variations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur des placements de la fiducie.

Une augmentation ou une diminution de 0,5 % des taux d'intérêt donnerait lieu à une variation correspondante d'approximativement 4 332 \$ de la valeur des placements.

LA CORPORATION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK – FIDUCIE NUCLEAR FUEL WASTE TRUST

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

(en milliers)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des intérêts courus à recevoir est proche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie à trois niveaux suivante :

Niveau de la hiérarchie	Juste valeur déterminée à partir :	Comprend les instruments financiers suivants :
1	de données formées de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques	<ul style="list-style-type: none">• Fiducie Nuclear Fuel Waste Trust
2	de modèles internes faisant appel à des prix observables sur des marchés	La fiducie n'a actuellement aucune juste valeur établie à partir de données de niveau 2.
3	de modèles internes faisant appel à des données de marché non observables	La fiducie n'a actuellement aucune juste valeur établie à partir de données de niveau 3.